

La Croix-Rouge japonaise [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
La Croix-Rouge japonaise (Suite)	49	Revision de la Convention de Genève . . .	59
Les origines de la Croix-Rouge (Suite) . .	54	Une amusante histoire	60
Travaillons, prenons de la peine.....	56		

La Croix-Rouge japonaise

(Suite)

Dans la même année 1887, se fonda à Tokio la première société des Dames de la Croix-Rouge, sous les auspices des princesses, des femmes des ministres et des fonctionnaires supérieurs. De semblables sections furent créées en province par les femmes des gouverneurs. Leur but est d'enrôler les femmes des différentes classes de la société sous le drapeau des secours volontaires aux blessés, et de les amener à estimer à leur juste valeur les fonctions jusqu'alors méprisées au Japon, de sœur de charité.

Nous verrons plus tard à quel point l'entrée des femmes dans cette association a transformé la position de la femme dans la vie sociale japonaise.

Dès 1887, la société se prépara sérieusement à sa tâche en vue d'une guerre que tous les Japonais pressentaient dans un avenir prochain, car l'empire se préparait pour la conquête de son hégémonie en Orient. En juin 1889, le ministre de la guerre, d'accord avec les directeurs de la société, établit un projet concernant l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre. On fit une vraie chasse pour

trouver de nouveaux membres et réunir de nouveaux fonds. L'empereur dota sa protégée d'un capital de 100,000 yens¹⁾. En 1893 et 1894 la société compte 36,700 membres et dispose d'un revenu annuel de 118,000 yen. On est à la veille de la guerre avec la Chine. Les relations commencées en 1887 entre la Croix-Rouge japonaise et les sociétés européennes furent pleines de cordialité dès le commencement: la nouvelle venue tenait à faire bonne figure dans l'association fraternelle qui venait de l'admettre.

Lorsque, en octobre 1888, le Comité de Genève célébra son jubilé de 25 ans, les sections de la société japonaise commémorèrent solennellement cet événement. En 1891 le Japon contribua pour fr. 1000 au fonds Augusta, et ses délégués parurent régulièrement tous les 5 ans aux conférences internationales: à Rome en 1892, à Vienne en 1897, et enfin à la septième conférence, à St-Petersbourg, en 1902.

La société japonaise reçut de ses aînées

¹⁾ Le yen vaut environ 2 fr. 60.

plusieurs témoignages de sympathie; dans la guerre de 1894 à 1895, la société hollandaise — entre autres — lui fit parvenir un subside de 2200 florins. La Croix-Rouge russe embarqua à Odessa pour Tokio, un lazaret complet, en sorte que la première rencontre entre Russes et Japonais sur les champs de bataille, fut celle de l'humanité... contraste frappant pour ceux qui se souviennent des rencontres terribles en Mandchourie.

La société japonaise de la Croix-Rouge manifesta de son côté sa sympathie pour ses sœurs en envoyant des fonds à Madrid et à Washington à l'occasion de la guerre hispano-américaine.

Rappelons encore le naufrage du cuirassé turc *Ertogrul* sur les côtes de Kiou-Ziou, le 16 septembre 1890: l'ambassadeur turc Osman pacha et 586 hommes furent noyés, 69 autres furent sauvés par la population riveraine. A peine la nouvelle de ce sinistre fut-elle parvenue à Tokio que la Croix-Rouge envoya des médecins et des infirmières à Kobé où les naufragés avaient été transportés. Les Turcs furent soignés avec un véritable amour chrétien par les membres de la Croix-Rouge japonaise et, après leur guérison, rapatriés sur des navires japonais. Notons enfin que lors des troubles des Boxers en Chine, 123 malades et blessés du corps expéditionnaire français séjournèrent à l'hôpital de Tokio, fait pour lequel le Président de la République française témoigna sa profonde reconnaissance à la Société japonaise de la Croix-Rouge.

Je reprends le fil chronologique de l'histoire au moment de la guerre sino-japonaise, en 1894—1895, alors que la Croix-Rouge nipponne subit l'épreuve du feu et qu'elle s'acquitta de sa tâche d'une manière vraiment distinguée.

Au point de vue du droit des gens, les belligérants se trouvaient dans une position différente; le Japon avait signé la

Convention de Genève, la Chine ne l'avait pas fait. On pouvait donc se demander si les Chinois traiteraient les blessés japonais et leur personnel sanitaire comme neutres, et inviolables. Le doute ne dura pas longtemps, car les Japonais — heureusement en petit nombre — qui eurent l'infortune de tomber entre les mains de l'ennemi, furent presque tous torturés et massacrés. Bien qu'on n'aurait pu contester au Japon le droit d'user de représailles envers son cruel adversaire, il ne négligea pas d'accomplir ses devoirs de puissance civilisée. Le gouvernement ordonna qu'on eût à se conduire à l'égard de l'ennemi dans l'esprit de la Convention de Genève, et c'est en se conformant à cette décision que le général Oyama prescrivit à ses officiers et aux soldats de porter secours aux Chinois blessés aussi bien qu'à leurs propres camarades.

La Croix-Rouge eut à s'occuper spécialement des prisonniers malades et blessés. Dans ses hôpitaux de Tokio, Osaka, Nagoya et Toyahasi, elle prit soin de 1500 chinois environ, avec ce résultat réjouissant que de ce grand nombre il n'en mourut que sept. Et pourtant, elle eut à supporter de grandes difficultés, car le personnel japonais ne comprenait pas le chinois et il fallut avoir recours à des interprètes qui furent mis à une rude épreuve à cause des dialectes souvent incompréhensibles dont les malades faisaient usage. Pire encore était leur complète ignorance des plus simples règles de l'hygiène: ils étaient les êtres les plus malpropres et les plus indifférents qu'on puisse imaginer, et de plus rebelles aux prescriptions des médecins et aux exhortations des infirmières. Mais ces difficultés furent surmontées par la patience et le dévouement du personnel japonais qui ne se borna pas à guérir les malades, mais les fit vacciner, les habilla et leur apprit à connaître le but de la

Croix-Rouge. Ce traitement humain ne resta pas sans influence sur l'âme des fils du Céleste Empire, et quand vint l'heure du départ, plusieurs chinois témoignèrent de leur profonde reconnaissance, et on en vit même pleurer à l'heure des adieux.

C'est ainsi que se forma le premier lien de sympathie entre les deux grandes branches de la race jaune, alors même que la guerre sévissait encore.

D'après les ordres reçus, la Société ne devait pas faire avancer ses détachements sur le front des troupes, mais devait limiter son activité aux lazarets établis sur la ligne des étapes; cependant à maintes reprises le service sanitaire dut faire appel aux volontaires de la Croix-Rouge jusque dans la ligne de combat.

Un grand champ d'activité s'ouvrit à la Croix-Rouge après le débarquement de la seconde armée à Liao-Tong, en octobre 1894; elle bâtit à Kin-chao un lazaret, et quand Port-Arthur fut pris, elle y organisa un hôpital; enfin, à la demande de l'autorité militaire, elle s'intéressa aussi au sort des habitants malades et indigents.

La plus grande partie du personnel et du matériel de la Croix-Rouge avait été retenue pour les besoins des hôpitaux auxiliaires au Japon même. Le bel hôpital de Tokio, propriété de la Société, fut placé sous la direction du service sanitaire militaire, dans l'intérêt de la centralisation des forces disponibles.

La Croix-Rouge y travailla avec 20 médecins et 250 infirmières. A chacune des gares où s'arrêtaient les trains militaires, elle avait organisé des stations de rafraîchissements où son personnel donnait aussi les soins que nécessitaient les malades.

Mais ce fut sur mer que la Croix-Rouge accomplit le travail le plus important et le plus utile. Elle fut chargée du service sur les navires destinés à rapatrier les nombreuses victimes de la dysenterie et

du typhus. Quand, en 1895, le champ des opérations militaires s'étendit bien au delà de la Corée, jusqu'à l'île de Formose, et que plus de cent navires-hôpitaux ramenèrent les malades, la direction de la Société reçut l'ordre d'envoyer immédiatement 100 médecins et 300 infirmiers pour être répartis sur les différents navires. En moins d'une semaine, la Croix-Rouge japonaise satisfait à cette lourde exigence. Aussi longtemps que dura la guerre, ce personnel resta en activité, il fut même maintenu plusieurs mois après la conclusion de la paix — c'est-à-dire jusqu'en février 1896 — parce que ses services furent encore réclamés pour l'évacuation des prisonniers, pour le rapatriement des Japonais de Chine et pour les opérations dans l'île de Formose. Les membres de la Croix-Rouge firent 320 jours de service sur mer, 1437 voyages sur 101 navires; ils soignèrent à bord 33,700 blessés, et on fit appel à leur secours 25,300 fois pour les équipages.

La conquête de Formose fut plus sanglante encore que la guerre sino-japonaise; il fallut débarquer successivement deux divisions complètes, la garde et la II^e division — les mêmes corps d'élite qui plus tard remportèrent les premières victoires sur les Russes — pour obtenir la soumission des courageux défenseurs de Formose.

Les combats meurtriers et le climat tropical de cette île firent de grands ravages dans les rangs de l'armée conquérante; le béri-béri et les maladies contagieuses décimaient les troupes. L'hôpital improvisé de Kélong fut bientôt envahi par plus de 3000 malades, et la Croix-Rouge eut à y travailler dans les circonstances les plus défavorables, car les uns après les autres, médecins et infirmiers furent contaminés par les épidémies.

A un moment donné, il n'y eut plus que deux docteurs capables de prodiguer leurs soins à cette multitude de malades.

La patrie continua à envoyer sans interruption de nouveaux détachements pour remplacer le personnel fatigué et malade. Trois membres de la Croix-Rouge payèrent de leur vie leur dévouement dans les hôpitaux de Formose. Le nombre de ceux qui vouèrent leurs soins aux malades de Ké-long, et plus tard à l'hôpital d'évacuation de Tai-ko-kou fut d'environ 10,000.

C'est ainsi que la Société de la Croix-Rouge paya sa dette à la patrie pendant cette période de troubles et que son développement prit un essor inouï. L'utilité de la Société était apparue avec tant d'évidence que le nombre de ses membres quadrupla et s'éleva en mai 1895 à 160,000, sa fortune se montait alors à 75 millions de yens; et l'on peut dire que rien ne fut épargné, car lors de la conclusion de la paix, il ne resta de tous ces millions que 670,000 yens dans les caisses de la Société.

Depuis le moment où le gouvernement nippon eût été contraint par l'Europe d'abandonner la plus grande partie des avantages stipulés par le traité de Simenoseki, et qu'ainsi l'extension du Japon risquait d'être compromise, il prépara son armée et sa flotte en vue d'une lutte nouvelle et plus difficile encore.

La Croix-Rouge marcha de pair avec l'extension et la réorganisation des forces militaires de l'empire. Elle profita des expériences faites et entreprit l'exécution d'un programme très étendu qui devait être achevé en 1902, pour le 25^e anniversaire de la fondation de la Hakouai-sha. On fit des voyages en Europe pour se mettre au courant des améliorations et des inventions modernes dans le domaine de la chirurgie militaire. En 1903, le nombre des membres atteint presque le million et

plus de 2,500,000 yens entrent annuellement dans la caisse de la Société.

* * *

Dans la dernière guerre, la Croix-Rouge japonaise avait appris à apprécier l'utilité des navires-hôpitaux, et ceci d'autant mieux que le Japon ne peut atteindre ses ennemis que par mer. C'est pourquoi la Société désira disposer elle-même de bateaux qui satisferaient à toutes les exigences de l'hygiène appliquée. On fit des recherches à l'étranger et l'on constata que la Société des dames de la Croix-Rouge de Trieste avait conclu un accord avec le Lloyd autrichien qui s'engageait à mettre à sa disposition, et dans certaines circonstances, un de ses navires. C'est dans le même esprit que la Croix-Rouge japonaise fit un contrat avec la *Nippon Yousen Kaisha*, une société de navigation subventionnée par l'Etat.

Il fut décidé que cette dernière construirait aux frais de la Croix-Rouge deux vapeurs spécialement destinés aux malades et disposant chacun de 200 lits. Aussitôt que les navires seraient achevés, la société de navigation les rachèterait par versements en 20 annuités. Pour la durée de ces vingt ans, ces transports devaient être à la disposition de la Croix-Rouge, organisés et équipés comme navires-hôpitaux, en temps de paix au bout d'un mois, dans les 8 jours en temps de guerre.

En vertu de ce contrat spécial, la société de navigation fit mettre en chantier deux navires construits d'après les plans d'une commission d'experts; ils furent livrés en 1898 et coûtèrent 1,400,000 fr. chacun. Le premier fut baptisé Hakouai (Amour sans bornes) en souvenir du premier nom de la Croix-Rouge japonaise, l'autre reçut le nom de Kôsai (Bienfait sans cesse). Ils étaient absolument pareils,

jaugeaient 2774 tonneaux et filaient 14 nœuds à l'heure.

La Société possédait maintenant les navires désirés; il s'agissait d'obtenir la certitude qu'ils seraient respectés par l'ennemi en temps de guerre.

La question de la neutralité des vaisseaux-hôpitaux n'avait pas été touchée lors de la Convention de 1864, pas plus qu'à la conférence diplomatique de Genève en 1868, mais elle fut définitivement réglée par le contrat conclu le 22 juillet 1899, à la conférence de la Paix de la Haye où les principes de la Convention de Genève furent étendus aux combats navals. Le délégué japonais, M. Motono, avait, pendant les débats, souligné le fait que les deux navires rendraient aux îles japonaises les mêmes services que les trains sanitaires en Europe.

Quatre années plus tard éclatait la guerre qui allait décider de l'avenir de l'Extrême-Orient; dans la nuit du 8 au 9 février 1904, les torpilleurs japonais attaquaient l'escadre de Port-Arthur.

En vertu du 1^{er} article du Contrat de La Haye, le gouvernement mikadonal avisa la Russie du nom des navires autorisés à naviguer sous le pavillon de la Croix-Rouge, et douze jours après le commencement des hostilités le Hakouai et le Kosai prenaient la mer comme navires-hôpitaux. Dès ce moment, les deux navires transportent les victimes de la guerre, amis et ennemis, depuis les ports coréens au Japon; mais les souffrances augmentent dans une telle proportion que la Croix-Rouge se voit obligée de louer encore neuf autres transports.

Il est à peu près impossible d'obtenir maintenant déjà des données authentiques sur l'activité de la Croix-Rouge japonaise dans cette guerre; rien n'a été publié et rien ne paraîtra avant que la Croix-Rouge n'ait renvoyé le dernier malade de ses

hôpitaux et que la dernière ambulance n'ait repris le chemin de la patrie. Le seul document que j'aie pu me procurer est une brochure parue en 1904, et qui ne traite que de la première période de la guerre, et encore avec une grande sobriété de renseignements.

Il a du reste été très rarement permis à des étrangers de jeter un regard dans les opérations de la Croix-Rouge japonaise pendant ces années de guerre.

L'argent et le matériel d'hôpital offert à la Croix-Rouge japonaise furent toujours les bienvenus, mais quand les sociétés européennes lui offrirent leurs ambulances et leur personnel, elle refusait toujours, prétendant pouvoir se suffire à elle-même. Cette attitude lui fut probablement dictée par l'autorité militaire qui tint systématiquement les étrangers à une distance respectueuse. Les quelques exceptions à la règle furent celles de M^{me} Mc. Gee, une Américaine qui vint au Japon avec sept nurses, et M^{me} Richardson, une Anglaise. Ces dames furent autorisées à travailler pendant quelques mois à l'hôpital de Hiroshima et sur les navires.

« La guerre, dit Masatake S. Togo, l'auteur de la brochure en question, est le plus terrible fléau que l'humanité puisse contempler. On frémit en pensant à la quantité d'hommes tombés, blessés ou mutilés dans notre guerre qui dure depuis dix mois. Dès le début, la Croix-Rouge a pris soin des malades et des blessés sans souci du drapeau sous lequel les malheureux avaient combattu, mais préoccupée seulement des lois de miséricorde et de fraternité. La première chose que nous fîmes après le commencement des hostilités fut de nous occuper des marins russes blessés dans le combat de Tshémulpo. Ils avaient été transbordés au nombre de 24 du croiseur Waryag sur le cuirassé français Pascal. De là, on les plaça dans

l'hôpital de secours que notre Société avait fait construire en toute hâte à Tshémulpo; ils y restèrent 22 jours, deux d'entre eux moururent, et quand l'état des autres le permit, ils furent soignés à l'hôpital de Massouyama ou cinq d'entre eux durent subir des amputations. S. M. l'impératrice leur fournit les membres artificiels. Une

fois guéris, ils furent autorisés à rentrer en Russie.

Le gouvernement russe nous offrit de rembourser nos frais à leur égard; nous refusâmes; il envoya alors 2 millions de yens pour notre caisse de secours, dont que nous acceptâmes avec reconnaissance. »

(A suivre.)

Les origines de la Croix-Rouge

(Suite)

Abstraction faite du point de vue militaire, la bataille de Solferino a donc été, *au point de vue de l'humanité*, un désastre pour ainsi dire européen.

Mais, continue Dunant, pourquoi rappeler tant de scènes de douleur et de désolation et causer ainsi des émotions pénibles? Pourquoi raconter, avec complaisance, des détails lamentables et s'étendre sur des tableaux désespérants?

A cette question bien naturelle, nous répondrons par une autre question.

N'y aurait-il pas moyen de fonder, dans tous les pays de l'Europe, des Sociétés de secours qui auraient pour but de faire donner, en temps de guerre, par des volontaires, des soins aux blessés sans distinction de nationalité?

Puisque l'on veut nous faire renoncer aux vœux et aux espérances des Sociétés des amis de la paix, aux beaux rêves de l'abbé de Saint-Pierre et du comte de Sellon; puisque les hommes continuent à s'entretuer sans se haïr, et que le comble de la gloire est, à la guerre, d'en exterminer le plus grand nombre possible; puisque l'on ose encore déclarer, comme l'affirmait le comte Joseph de Maistre, que « la guerre est divine »; puisque l'on invente chaque jour, avec une persévérance digne d'un meilleur but, des moyens de destruction toujours plus terribles, et

que les inventeurs de ces engins de mort sont encouragés dans tous les Etats de l'Europe où l'on arme à qui mieux mieux; — pourquoi ne profiterait-on pas d'un temps de tranquillité relative et de calme pour résoudre la question que nous venons de poser, question d'une si haute importance au double point de vue de l'humanité et du christianisme?

Une fois livré aux méditations de chacun, ce sujet provoquera sans doute les réflexions et les écrits de personnes plus compétentes; mais ne faut-il pas d'abord que cette idée, présentée aux diverses branches de la grande famille européenne, fixe l'attention et conquière les sympathies de tous ceux qui ont une âme élevée et un cœur susceptible de s'émouvoir aux souffrances de leurs semblables?

Voilà pourquoi le « Souvenir de Solferino » a été écrit.

Des sociétés de ce genre, une fois constituées, avec une existence permanente, se trouveraient tout organisées au moment d'une guerre. Elles devraient obtenir la bienveillance des autorités du pays où elles auraient pris naissance et solliciter en cas de guerre, auprès des Souverains des Puissances belligérantes, des permissions et des facilités pour conduire leur œuvre à bonne fin. Ces Sociétés devraient donc renfermer dans leur sein et pour